

Un caractère saisonnier du trafic ne se dégage pas davantage qu'un demi-siècle plus tôt (graphique X). Quelques creux, vraisemblablement liés au bas niveau des eaux, s'observent en saison estivale<sup>4</sup>, mais il ne s'agit que d'un phénomène apparemment occasionnel. Au cours de 5 années civiles complètes, 3 mois seulement réalisent plus de 15 % du trafic annuel: février 1483 (16,4 %), décembre suivant (24,5 %) et janvier 1486 (17,9 %).

L'examen du recrutement géographique des imposés révèle que 43 localités ne sont mentionnées qu'à une seule reprise, que 18 le sont 2 fois et 70, au maximum 5 fois. 8 centres seulement atteignent ou dépassent le seuil des 10 taxations: Raon (10), Uckange (11), Hontheim (12), Coblenze (27), Cattenom (41) et, émergeant très nettement du lot, Trèves (135), Thionville (152) et Metz (380). En termes de passages, les trois derniers s'adjuent ensemble 61,6 % du trafic.

Une vingtaine de localités se situent le long de la Moselle entre Thionville et Trèves (carte IV). Parmi elles, Cattenom confirme le dynamisme déjà attesté dans les années 1424 à 1428. La zone à l'est et au sud-est de Thionville, jusqu'à Boulay, est représentée par une dizaine de villages. À côté de ces "régionaux" apparaissent des transporteurs de la basse Moselle et du Rhin moyen (27 taxations à l'actif d'habitants de Coblenze et 4 à celui de Colonais), quelques uns de l'Ardenne-Eifel, du Hunsrück et des basses Vosges. À l'ouest de Metz s'inscrivent les noms d'Étain (5 impositions), Briey, Hattonchâtel et, sur la Meuse, Commercy. Du sud viennent quelques individus de Pont-à-Mousson<sup>5</sup>, Saint-Nicolas-de-Port<sup>6</sup>, Baccarat, Raon-l'Étape, Remiremont et Kaysersberg (Alsace).

L'examen de la fréquence des passages (tableau XXXIV) révèle, à cette époque encore, une grande majorité d'individus n'effectuant qu'un ou deux passages au cours d'un exercice. C'est le cas respectivement de 73,6 % et 12,1 % d'entre eux en 1481 et encore de 57,7 % et 17,1 % en 1494. Généralement moins de 10 % des imposés acquittent le droit plus de 5 fois. Rares sont les noms apparaissant à 10 reprises ou davantage en l'espace de 12 mois. L'activité de ces "professionnels" se répartit assez régulièrement tout au long de l'année (tableau VIII), ce qui n'exclut pas certaines concentrations (12 impositions de Gelman de Metz entre le 6 février et le 4 mai 1484) et de plus ou moins longues périodes sans passage (aucune taxation de Nicolas d'Uckange entre le 10 juin et le 4 décembre 1494, et de Schutges This de Thionville entre le 2 juin et le 26 octobre de la même année).

---

<sup>4</sup> 1,8 % des passages annuels en mai 1483, 0,9 % en juillet de la même année, 3,2 % en août 1486.

<sup>5</sup> Importance des marchés et foires mussipontains au XV<sup>e</sup> siècle: SCHNEIDER, Recherches, p. 12.

<sup>6</sup> KAMMERER-SCHWEYER attribue à la politique flottante de René II de Lorraine vis-à-vis de la Bourgogne une moins grande prospérité des affaires portoises à cette époque (Lorraine, p. 17).